

INFORMATIONS DIVERSES

Documents à fournir

- un dossier d'inscription dûment rempli (à retirer à l'espace ou sur www.plouenan.fr)
- la fiche de présences.

La facturation :

- les factures seront expédiées par l'association Epal
 - les bons de vacances (CAF et MSA) sont à transmettre à l'association Epal
- les chèques emplois services universels (C.E.S.U) ainsi que les chèques vacances sont acceptés.

Règlement :

- les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année.
- Toute inscription vaut pour facturation.
- Toute désinscription doit être effectuée **14 jours** avant le jour J. Dans le cas contraire, la journée ou 1/2 journée sera facturée. Désinscription à effectuer par mail ou par écrit. Pour les activités carte (club pré-ados), une amende de 3€ sera facturée si la désinscription ne se fait pas dans le délai des 14 jours.
- Les directeurs peuvent être amenés à refuser une inscription si les quotas d'encadrement sont atteints.
- Les programmes d'animation ainsi que les documents administratifs (feuille de présence) sont disponibles à l'ALSH ou www.plouenan.fr.
- L'arrivée de l'enfant doit se faire entre 7h30 et 9h. Pour le bon fonctionnement des activités, l'arrivée de l'enfant doit se faire avant 9h et le départ entre 11h30 et 14h ou à partir de 16h30.
- Si un parent vient rechercher son enfant, ce dernier ne pourra revenir dans la journée.
- les parents doivent accompagner l'enfant à l'intérieur de l'alsh. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur l'aura « physiquement » confié à un animateur
- En cas d'absence pour maladie ou hospitalisation : la journée ou 1/2 journée ne sera pas facturée sur présentation d'un certificat médical.
- En cas de rendez-vous chez un spécialiste : la journée ou 1/2 journée sera facturée.
- En raison d'un décès (parent, grand-parent, frère/sœur) : les inscriptions ne seront pas facturés (3 jours accordés).
- L'enfant devra être couvert en Responsabilité civile par le régime de ses parents ou de la personne qui en est responsable pour : les dégâts occasionnés aux installations ou matériels imputables à l'enfant, les dommages causés par l'enfant à autrui, les accidents survenus lors de la pratique des activités. **Il est conseillé aux parents ou à la personne qui est légalement responsable de l'enfant de souscrire une garantie individuelle Accidents**

Règlement : appliqué à partir du 1^{er} juillet 2015

Accueil de Loisirs EPAL Plouénan



EPAL : 10 rue Nicéphore Niepce - 29200 BREST

TEL EPAL : 02.98.41.84.09

E-MAIL : jeunesseplouenan@orange.fr

ALSH : 02 98 67 64 66

Sandrine LE BRAS (Directrice) **06 66 07 09 79**
Christelle NEA (Directrice Adjointe)

L'ALSH

L'ALSH de Plouéan est une structure qui accueille vos enfants de 3 à 14 ans **tous les mercredis et vacances scolaires**. L'ALSH se situe à l'Espace enfance-Jeunesse de Plouéan. Il fonctionne de **7H30 à 18H30**.

Le projet pédagogique

L'action de l'équipe d'animation est guidée par un projet pédagogique décrivant les conceptions éducatives et les objectifs pédagogiques que nous souhaitons atteindre. Les informations sont disponibles sur le site de Plouéan www.plouenan.fr.

L'organisation du centre

Les activités proposées :

Le programme d'animation est disponible pour les familles. Celui-ci peut être modifié en fonction des attentes, des conditions climatiques ou des opportunités et projets mis en place.

Dans sa journée, l'enfant dispose de jeux libres et de temps animés (cf projet pédagogique)

3 groupes d'âges :



Le mini-Club : pour les 3-5 ans

Les animateurs doivent être vigilants au rythme de chacun. Un temps de sieste est prévu (12h30-15h) pour les plus jeunes.



le Kid's Club : pour les 6-9 ans



le groupe des 10-14 ans : Le Club pré-ados

Le club pré-ados est une passerelle de l'ALSH pour les jeunes âgés de 10 à 14 ans. Il est ouvert tous **les après-midis des vacances** ainsi que **chaque mercredi** de 14h à 17h. Il est possible de s'inscrire à la journée ALSH (7h30/18h30), ½ journée (13h/18h30), ou encore à la carte (14h/17h, cotisation de 30€ l'année). Les inscriptions sont obligatoires. La direction peut être amenée à **refuser une inscription, si les quotas d'encadrements sont atteints**.

Horaires et Tarification

Tarifs :

HORAIRES	ACTIVITES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF3
7h30-18h30	Accueil à la journée	12€	17€	25€
7h30-13h ou 12h-18h30	Accueil à la ½ journée avec repas	9€	12€	20€
7h30-12h ou 13h-18h30	Accueil à la ½ journée sans repas	6€	9€	17€
14h-17h (carte pré-ados) A partir de 10 ans Valable : Du 01 septembre 2015 au 31 août 2016	Carte club pré-ados 14h/17h	30€/an	30€/ an	30€/an
	Sortie	12€	17€	25€

Tarifs mercredi :

HORAIRES	ACTIVITES	TARIF 1	TARIF 2	TARIF3
12h-18h30	ALSH AVEC REPAS	9€	12€	20€
13H30-18H30	ALSH SANS REPAS	6€	9€	17€

TARIF 1 : enfant domicilié sur Plouéan

TARIF 2 : enfant scolarisé à Plouéan

TARIF 3 : enfant non domicilié et non scolarisé à Plouéan

Tarifs fratries : tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant pour les familles domiciliées sur Plouéan.

- A la journée :
- 1^{er} enfant : 12€
 - 2^{ème} enfant : 12€
 - 3^{ème} enfant : 6€

PRIORITES données lors des inscriptions

1. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (domiciliés sur Plouéan)
2. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (dont les parents travaillent sur Plouéan)
3. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (scolarisés sur Plouéan)
4. les enfants inscrits à la journée, ½ journée (extérieurs à Plouéan)

Pour le confort de votre enfant :

- prévoir un sac de couchage, un drap housse (pr lit parapluie) et un oreiller si votre enfant fait la sieste. (enfants du mini-club)
- prévoir doudou si votre enfant en ressent le besoin. (enfants du mini-club)
- prévoir sac de rechanges (marquer tous les habits de votre enfant).
- Prévoir crème solaire (noté le nom de l'enfant) dans un sac, caquette (période estivale) ou chapeau.

